



RESTAURATION 2024/2025

UN SELF : CANTINE TRADITIONNELLE

Entrée – plat chaud – fromage / laitage / dessert ou fruit
Service de 11h à 13h00 (sauf le mercredi)

UNE SANDWICHERIE : LE P'TIT CREUX

Passage sur présentation de la carte obligatoirement
Propose un large choix de sandwiches, paninis, salades, viennoiseries, jus de fruit, boissons chaudes et froides ...
Service de 7h45 à 15h10 : tarifs affichés au P'tit Creux.

FONCTIONNEMENT du Porte-Monnaie Restauration (PMR)

Chaque élève possède une carte (code barre + n° de carte + Photo) pour le paiement de ses repas.

Cette carte **ne peut être ni prêtée, ni échangée** avec un camarade ou un(e)frère/sœur.
En cas d'oubli, le jeune pourra se restaurer au self, en présentant son cahier de correspondance.
En aucun cas le carnet ne peut remplacer durablement la carte.

En cas de perte, de détérioration, de carte cassée, imputable à l'élève, la mise à disposition **d'une nouvelle carte sera facturée 7€** à la famille.
Les demandes doivent être déposées au secrétariat avant 10h pour être prises en compte le jour même.

Le solde et le détail de la consommation sont disponibles sur ECOLEDIRECTE.

Le solde négatif de fin de mois est facturé et prélevé entre le 6 et le 10 du mois suivant.

NB : Comme pour tous les établissements privés sous contrat, Saint Elme ne perçoit aucune subvention pour la restauration. Le coût est donc nécessairement plus élevé que dans les écoles subventionnées.

Choix du régime des repas

1. **carte verte** - Régime Externe

L'élève peut librement sortir sur le temps de la pause méridienne pour se restaurer, manger au self ou encore à la sandwicherie de Saint Elme. Le passage au self est facturé 6,60€/repas.

2. **Carte bleue** - Régime ½ pensionnaire

L'élève mange au self le lundi, mardi, jeudi et vendredi, la famille du demi-pensionnaire bénéficie d'un tarif préférentiel de 5,94 €/repas.

La famille est prélevée 77,22€/mois sur 10 mois sur une base de 130 repas année au collège.
La famille est prélevée 72,47€/mois sur 10 mois sur une base de 122 repas année au lycée.

3. **Carte grise** - Régime ½ pensionnaire et présence dans l'établissement

Vous demandez que votre enfant soit dans l'établissement entre 8h et 17h (12h le mercredi).

L'élève mange au self le lundi, mardi, jeudi et vendredi, la famille du demi-pensionnaire bénéficie d'un tarif préférentiel de 5,94 €/repas.

La famille est prélevée 77,22€/mois sur 10 mois sur une base de 130 repas année au collège.
La famille est prélevée 72,47€/mois sur 10 mois sur une base de 122 repas année au lycée.

Choix d'accessibilité au snack de Saint Elme, ouvert de 7h45 à 15h10

Par défaut, votre enfant peut accéder à la sandwicherie de Saint Elme. Vous pouvez décider d'interdire l'accès à la sandwicherie par courrier à la vie scolaire avant le 12 septembre 2024.

Condition de remboursement de la restauration en régime ½ pensionnaire :

Le montant des repas non pris lors d'une journée pédagogique ou de sorties/voyages scolaires vous sera remboursé en fin d'année.

En cas d'absence prolongée pour une maladie d'une durée d'au moins 4 jours civils dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées à compter du 1^{er} jour d'absence *à la demande de la famille auprès de la vie scolaire* ; il en est de même en cas de résiliation du contrat de scolarisation, les remboursements interviennent à compter du premier jour qui suit le départ de l'élève.

En cas de non-paiement d'une mensualité dû à son terme, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le mois suivant. Il en avertira les parents par lettre simple.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence pour convenance personnelle.